

<http://helene.lipietz.net/spip.php?article375>



Conditions de rétention au Mesnil-Amelot

- La presse - Communiqués de presse -



Date de mise en ligne : vendredi 5 juillet 2013

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

La situation au [Centre de Rétention Administrative](#) CRA 2 et 3 du Mesnil Amelot est contraire à la dignité humaine après plusieurs jours de grève du personnel en charge du ménage, de la blanchisserie et des repas.

La situation au Centre de Rétention Administrative CRA 2 et 3 du Mesnil Amelot est contraire à la dignité humaine après plusieurs jours de grève du personnel en charge du ménage et des repas. Les quelques 73 retenus du CRA 2 et 3 vivent une situation sanitaire et alimentaire insupportable, qui tend à s'améliorer depuis lundi 1er juillet, suite à la mise en demeure de l'ancien prestataire de service et aux arrangements trouvés ce weekend. Le personnel en charge de la propreté des locaux et du linge ainsi que du service de restauration des retenus s'était mis en grève pour percevoir leur salaire. Il était menacé de licenciement, leur employeur n'étant pas payé par l'Etat depuis le mois de Novembre 2012.

D'après la [CIMADE](#) et [RESF](#), certains juges travaillant pour le Centre de Rétention Administrative du Mesnil-Amelot procèdent à des libérations et des transferts de retenus vers d'autres centres, comme celui de Oissel, Lesquin, Plaisir, Coquelles, estimant que les conditions d'hébergement ne sont pas confirmées ni à la dignité humaine ni aux normes de sécurité en vigueur. Aucune nouvelle entrée ne serait acceptée.

« Ces éloignements géographiques forcés sont contraignants pour l'ensemble des parties prenantes, mais pour les retenus, il s'agit également d'un obstacle supplémentaire pour faire valoir leurs droits en n'étant plus à proximité de leurs avocats, par exemple », explique Hélène Lipietz, Sénatrice EELV de Seine-et-Marne, [rapporteuse pour avis du budget de l'immigration au Sénat](#). Elle pointe aussi que la dignité humaine doit être respectée pour tous, quel que soit le statut juridique, ce qui n'est pas le cas lorsque le linge, les locaux ne sont pas nettoyés et que les draps ne sont pas changés. Les repas de dépannage fournis seraient manifestement insuffisants.

La sénatrice admire le calme et la responsabilité des retenus qui, par solidarité avec le personnel gréviste et pour protester contre leurs « propres » conditions d'accueil, refuseraient de manger ces repas dérisoires. Symboliquement, ils ont défait leurs draps de leurs couchages et les ont mis dehors, à l'entrée du bâtiment.

Madame Lipietz interroge publiquement Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur les moyens qu'il entend prendre afin de permettre le retour à des conditions d'hygiène et de vie décentes le temps de leur passage au CRA.

Elle lui rappelle que le coût des CRA est démesuré par rapport à leur utilité et s'inquiète que les promesses électorales de François Hollande de revoir la condition des étrangers en France ne se soient toujours pas concrétisées dans la présentation d'une réforme en profondeur du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers ([CESEDA](#)).